d'assemblage, complément d'appropriation; 3° Ecole de la rue de l'Ommelet; acquisition d'un immeuble pour loger la directrice; 4° Paroisse du St-Sépulcre, construction d'un presbytère. Examen des plans; 5° Caisse des retraites, demande de mise à la retraite formée par M. Victor Delannoy.

Contributions. — L'avis suivant vient d'être affiché :

« Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou simplement surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater de ce jour, pour adresser à monsieur le Préfet une demande en décharge ou en réduction. Les demandes en remise ou modération pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires, doivent être enregistrées à la Préfecture dans les quinze jour qui suivent ces événements. — Les réclamations auxquelles ne seraient pas joints l'extrait du rôle et les quittances des termes échus ne seront pas admises. Celles qui ont pour objet une cote au-dessous de trente francs ne seront point assujetties au droit du timbre.

» *Responsabilité des propriétaires ou principaux locataires.* — (Loi du 25 avril 1844.) — Article 25. — » En cas de déménagement hors du ressort de la perception, comme en cas de vente volontaire ou forcée, la contribution des patentes sera immédiatement exigible en totalité. — Les propriétaires et, à leur place, les principaux locataires qui n'auront pas, un mois, avant le terme fixé par le bail ou par les conventions verbales, donné avis au percepteur du déménagement des sommes dues par ceux-ci pour la contribution des patentes.

» Dans le cas de déménagements furtifs, les propriétaires et, à leur place, les principaux locataires, deviendront responsables de la contribution de leurs locataires s'ils n'ont pas, dans les trois jours, donné avis du déménagement au percepteur. — La part de la contribution laissée à la charge du propriétaire ou du principal locataire par les paragraphes précédents comprendra seulement le dernier douzième échu et le douzième courant.

» La responsabilité des propriétaires ou principaux locataires étant limitée au douzième échu et au douzième courant, les douzièmes arriérés resteraient à la charge des percepteurs si le recouvrement ne pouvait être effectué. (*Circulaire de la Direction générale du 14 août 1844.*)

Un fraudeur dans un moulin. — Le jour baissait et çà et là, tremblotaient les rouges clartés de quelques réverbères, quand, sur la route de Mont-à-Leux, un douanier vit apparaître, se dirigeant vers Roubaix, la silhouette d'un brave homme qui, avec sa longue blouse bleue, sa casquette haute, et un bâton noueux en main, pouvant être pris d'abord pour un paisible maquignon.

Le douanier ne bougea pas; mais, lorsque le voyageur ne fut plus qu'à quelques pas, reconnaissant sans doute un fraudeur, il se dirigea vers lui. Celui-ci, prenant alors ses jambes à son cou, s'enfuit à travers champs, arriva près d'un ruisseau et, renonçant à le franchir, revint sur ses pas et se réfugia dans un moulin situé auprès de là. La porte étant mal fermée il éprouva, pour entrer, peu ou pas de difficultés. Il se barricada ensuite solidement.

Qu'allait faire le douanier ? Allait-il comme Don Quichotte, se battre contre le moulin? Nullement; il fit taire son chien qui aboyait furieusement et, se couchant par terre, l'attendit.

Il attendit longtemps ; vers minuit enfin, un craquement se fit entendre, la porte s'ouvrit très doucement; et, quelques instants après, le temps de jeter un coup d'œil aux alentours, sans doute, notre fraudeur descendit l'échelle conduisant à son refuge aussi vite qu'il put, et s'apprêta à repartir avec la rapidité d'une flèche.

Par malheur, le représentant de l'autorité était là ; il s'élança sur le fuyard et lui fit la main au collet. On trouva sur lui environ dix kilos de tabac.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 29me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

La quatrième série des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, vient de paraître.

En voici le sommaire :

Gravures. — 1° La Chaîne d'Union, cérémonie intime des Loges. — 2° Le signe de détresse, épisode maçonnique du capitaine Mac-Kinsty et du guerrier Brandt. — 3° La voute d'acier; honneur rendu à un chevalier Kadosch. — 4° Initiation du Maître Secret (1° degré). — 5° Le Maître Parfait (5° degré) conduit par le Scherobbah au tombeau du Respectable Hiram.

Texte. — Suite de l'initiation au grade de Maître; allocution du président de la Chambre du Milieu; aspect politique de la légende d'Hiram. — Discours du Vénérable Orateur : la légende complète sous ses deux aspects secrets: Lucifer-Eblis, ange de lumière et esprit du feu, est le père de Caïn et l'inspirateur de la Maçonnerie; Tubalcain; la descente d'Hiram aux enfers: l'architecte du temple est assassiné; Balkis devient « la Veuve. » — Clôture de la Séance. — Catéchisme du Maître. — Impression de l'initié Maître; rapport aux chefs occultes. — Elections des Loges; fraternité du corsaire espagnol; le franc-maçon anglais et son frère l'anthropophage (légende. — Banquets secrets des Loges.

Prix de la Série : 50 centimes. — Série de luxe : 0,75 cent.

Le réclamer aux porteurs ou à la librairie du *Journal de Roubaix*.

UNE VERTU INATTAQUABLE

On a pu blasphémer la vertu de la femme,
C'est même le sujet de maint livre nouveau,
Mais l'univers entier reconnaît et proclame
La vertu du Savon des Princes du Congo.

1117 54 VAISSIER frères, Roubaix-Paris.

CONCERTS ET SPECTACLES

La société chorale des Mélomanes roubaisiens offrira, dimanche 13 février un grand concert vocal et instrumental à ses membres honoraires, dans les salons de l'Hôtel de ville, avec la bienveillante participation de M. Paul Dalbecque; M. Selosse, ténor du *Choral National*; M. Ferdinand Bultez, membre de la *Grande Harmonie*; Mlle Hermance Lobitte, élève de l'académie de musique de Roubaix.

Voici le programme de ce concert :

PREMIÈRE PARTIE. — 1. Cœur, *Mélomanes Roubaisiens*; 2. Air varié pour flûte, par Ferdinand Bultez; 3. Romance pour baryton, par Emile Legrand; 4. Air varié pour clarinette, par Jules Lobitte, sous-chef; 5. Air du Pardon de Ploërmel, pour baryton, par J. L. Hoest, directeur; 6. Mélodie pour basse, par Alexandre Bechino; 7. Duo d'opéra, par Selosse et L'Hoest; Chansonnette, par Essis Roussel.

DEUXIÈME PARTIE. — Cœur, *Mélomanes Roubaisiens*; 2. Romance pour baryton, Emile Legrand; 3. Air pour ténor, du « Choral Nadaud », Selosse; 4. Duo pour clarinette, par Dalbecque et Lobitte; 5. Romance pour baryton, par J. Detemmermann; 6. Duo d'opéra, par Selosse et L'hoest; 7. Chansonnette, par Essis Roussel. — Le piano sera tenu par Mlle Hermance Lobitte.

NORD

L'élection du canton Nord de Douai. — Le Conseil d'Etat a examiné, vendredi, les protestations élevées contre la récente élection de M. Charles de Baillencourt, comme conseiller du canton Nord.

Le commissaire du gouvernement a conclu à une enquête.

Le Conseil d'Etat a remis le prononcé de son arrêt à huitaine, suivant l'habitude.

L'Hôtel-de-ville de la Madeleine. — Dans sa dernière séance, le conseil municipal de La Madeleine a décidé d'augmenter de 19.000 fr le crédit de 75.000 fr., chiffre fixé primitivement pour le devis de la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville à La Madeleine. La dépense totale sera donc de 94.000 fr., on sait que ce chiffre est celui du projet Avre, de M. Cordonnier, qui a été classé avec le n° 1.

A la suite d'une pétition d'un certain nombre d'habitants de La Madeleine, M. le préfet du Nord a chargé M. Marteau, architecte du département, d'ouvrir une enquête sur l'emplacement choisi pour le nouvel Hôtel de Ville.

Ecroulement d'un moulin. — Dans la soirée de mercredi, vers sept heures, le moulin à vent de Marlery, situé à l'extrémité du faubourg de Roubaix, à Saint-Amand, s'est écroulé avec un fracas épouvantable, ensevelissant sous ses ruines le meunier Louis Guislain, qui se trouvait dans le moulin au moment de la catastrophe.

Les habitants du faubourg de Roubaix, accourus au bruit de l'éboulement, ont réussi au prix des plus grands efforts à dégager Louis Guislain, qui, par un miraculeux hasard, a reçu seulement quelques contusions sans gravité.

Le moulin de Marlery appartenait à Mme veuve Delcourt-Remy, de Saint-Amand. Il avait été construit en 1751 et venait d'être entièrement restauré.

Incendie dans les magasins d'artillerie dits « les Chartreux, » à Douai. — Dans l'ancien couvent des Chartreux, à Douai, sont établis des magasins d'artillerie, ainsi que les logements d'un certain nombre de gardes et d'ouvriers d'Etat.

C'est dans ces bâtiments qu'un incendie s'est déclaré vendredi dans la matinée; le feu n'ayant pas une grande importance, la cloche d'alarme ne s'est fait entendre ; les deux pompes de l'arsenal, manœuvrées par les hommes de la 5e compagnie d'ouvriers d'artillerie, ont suffi à l'éteindre. Toutes les autorités militaires se sont transportées sur les lieux.

On ignore encore les causes de ce sinistre et l'importance des dégâts.

AISNE

Laon. — Une décision ministérielle donne à la caserne Saint-Vincent, de Laon, le nom du général Théremin d'Hame, mort des suites d'une blessure reçue, le 9 septembre 1870, lors de l'explosion de la citadelle de Laon.

Pourquoi n'avoir pas plutôt donné le nom du brave et malheureux général à la citadelle qu'il avait essayé de défendre, et que des ordres du gouvernement improvisé, dit de la Défense nationale, lui ont ordonné de remettre entre les mains de l'ennemi ?

Ceux qui viennent de baptiser les casernes et forts du Laonnois, mesure que nous ne pouvons, d'ailleurs qu'approuver sans réserves, ne connaissent peut-être pas suffisamment ce qui s'est passé à Laon le 9 septembre 1870.

Ils ne savent pas que le général Théremin d'Hame faillit être enseveli sous l'horrible éruption de pierres, de moellons que la poudre, allumée par le garde d'artillerie Henriot, fit jaillir de la citadelle.

Témoin de l'effrayante catastrophe, écrit un rédacteur du journal de St-Quentin nous voyons encore le général Théremin d'Hame, blessé d'une pierre, traverser péniblement les rues de Laon, le front ensanglanté, couvert de boue, au milieu des huées et des jurons des *schutzen-fusilier* (chasseurs prussiens) qui avaient perdu une centaine de leurs par l'explosion.

Tandis qu'on le conduisait à l'Hôtel-Dieu pour lui administrer les premiers pansements, nous aperçûmes le grand duc de Mecklembourg-Schwerin. Lui aussi avait été atteint à la tête, mais fort légèrement, ce qui ne l'empêchait pas de vouer la ville au massacre et à l'incendie ! menaces restées sans effet, grâce au maire d'alors, M. Vinchon récompensé... par la plus noire ingratitude de ses concitoyens...

Le chagrin que ressentait le brave général Théremin d'Hame, le vaillant soldat de Sébastopol, de Solférino, de la Kabylie, en voyant les casques pointus maîtres de la citadelle qu'il s'apprêtait à défendre, aggrava rapidement sa blessure. Quinze jours après la capitulation qu'il avait signée les larmes aux yeux, il mourut, en priant pour la patrie, nous a dit quelqu'un qui reçut son dernier soupir.

La fin de ce Français, de ce héros émut à ce point le vainqueur qu'il fit rendre à Théremin d'Hame les honneurs militaires.

Er ist ein unglücklicher Held ! dit un officier prussien : c'est un héros malheureux. L'ennemi avait eu l'expression juste.

Le ministre de la guerre — et nous l'en félicitons — vient à son tour de rendre hommage à Théremin d'Hame, mais il reconnaîtra comme nous que la citadelle où le brave général a été blessé mortellement doit porter son nom, de préférence à une nouvelle caserne.

BELGIQUE

Au début de la séance de la Chambre, M. Ch. Woeste, au nom de la section centrale, a déposé son rapport sur le projet d'Outremont (service personnel).

Ce dépot a fait sensation.

Nous croyons savoir que ce rapport repousse le projet d'Outremont et le principe du service personnel d'une façon très fortement motivée. Il est très volumineux.

La Chambre a examiné ensuite des feuilletons de pétitions.

Un débat a surgi au sujet d'une pétition d'un certain Carlier, né en Belgique d'un père français et qui a été arrêté en France comme réfractaire. La divergence d'interprétation de l'art. 9 du Code civil en Belgique et en France a amené un échange d'observations entre MM. Anspach-Puissant et le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères. Il résulte des déclarations de l'honorable ministre que le gouvernement belge a fait au gouvernement français des propositions auxquelles jusqu'ici la République n'a pas encore répondu,

Espérons que le téléphone Paris-Bruxelles permettra aux deux gouvernements de s'entendre plus facilement sur la question.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 5 février.* — Fernande Spriet, rue de Tourcoing, 11. — Gustave Didelez, rue de la Bienfaisance, 54. — Marie Dujardin, Hôtel-Dieu. — Jeanne Bouteleigne, rue Saint-Jean, 24. — Henriette Maerten, rue du Fort, 13. — Pierre Lecomte, rue du Havre, 2. — Germaine Mesnil, rue des Arts, 159. — *Mariages du 5 février.* — Apolphe L. 30 ans, 52 ans, appréteur, rue de Lille, maisons Courrier, 8. — Léontine Pouat, 22 ans, journalière, rue de Lille, maisons Courrier, 8. — Amadée Dherinne, 26 ans, journalier, rue de la Rondelle, 26, et Léonie Florin, 21 ans, journalière, rue de la Bienfaisance, 54. — Henri Wiffels, 28 ans, journalier, rue des Anges, 23, et Marie Martin, 21 ans, brodeuse, rue du Fontenoy, 145. — Eugène Lochemin, 21 ans, fattacheur, rue d'Arcole, 17, et Sophie Dewaghemaeker, 22 ans, rattacheuse, rue du Fontenoy, 15. — *Décès du 5 février.* — Louis Baert, 2 ans 8 mois, rue du Fontenoy, cour Allard, 3. — Marie Destelle, veuve Jourdain, rue de la Barbe d'Or, cour Van Imbelcke, 2. — Louis Subleau, 2 ans 8 mois, sans profession, rue Droner, 52. — Jeanne Verbaeken, 21 ans 7 mois, ménagère, rue Solférino, cour Vanherzeck, 7. — Eugénie Carette, 10 mois 28 jours, rue Danbenton, 48.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 5 février.* — Marie Sabbe, rue du Cœur-Joyeux. — Madeleine Clarisse, rue Winoc-Choquel. — Louis Leman, rue de la Latte. — Alfred Verversel, au Flêron. — Blanche Dujardin, rue des Cinq-Voies. — Claire Nollet, pont de Neuville — Louis Ballois, rue de Gand. — Marie Ferret, à la Croix-Rouge. — *Mariages du 5 février.* — Edouard Hoogstoel, 31 ans, mécanicien, et Augustine Lemaire, 35 ans, dévideuse. — Charles Fournon, 28 ans, tisserand, et Maria Fontaine, 24 ans, couturière. — Jean-Baptiste Gallois, 23 ans, employé au chemin de fer, et Philomène Duhangard, 21 ans, rattacheuse. — Gustave Duquenne, 29 ans, peintre de fers, et Lucie Delhaere, 32 ans, sans profession. — Achille Vanstoenkiste, 24 ans, employé de la Banque, et Léonie Leclercq, 25 ans, tailleuse. — *Déclarations de décès du 5 février.* — Marie Tavernier, 3 ans, rue des Coulons. — Jules Roussel, 6 mois, sentier de Roncq. — Jules Dewaillly, 10 mois, rue Saint-Louis. — Charlotte Lepesqueur, 4 jours, rue des Ursulines. — Gabrielle Sory, 2 ans 7 mois, rue de Renaix.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 28 janvier au 3 février.* — Hélène Siard, au Faubourg. — *Déclarations de décès du 28 janvier au 3 février.* — Louise Catlewaert, 17 ans, au Durmont.

HOUSBECQUE. — *Déclarations de décès du 28 janvier au 5 février.* — Charles Emar, 71 ans, à la Place.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille BULTEAU-VANDEKERKHOVE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Joseph BULTEAU, veuf de Dame Eulalie VANDEKERKHOVE, décédé à Roubaix, le 5 février 1887, dans sa 71e année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mémoire, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Druot, 45.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 7 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis RUCSON, veuf de Dame Thérèse DESMETTRE, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1887, dans sa 86e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Elise-Charlotte CARDON, épouse de M. Léonard VANDENDORPE, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1887, à l'âge de 61 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Félix-Joseph DUPIRE, infirmier-major de l'Hôtel-Dieu, membre active de la Société des Sauveteurs du Nord, titulaire de médailles d'honneur, époux de Dame Clotine DELESCLUSE, décédé subitement à Roubaix, le 6 février 1886, dans sa 59e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 7 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor-François BONNIER, comptable, époux de Dame Marie PAULUS, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1887, dans sa 32e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor-Henri DECARNE, décédée à Roubaix, le 28 janvier 1886, dans sa 26e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 7 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François VAN-BRABANT, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1887, dans sa 98e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Isidore François GYSELINCK, conducteur chez M. Alfred Motte, époux de Dame Eugénie VINCK, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1886, à l'âge de 40 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église de Wattrelos, le mercredi 9 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Rosine FOURLINNIE, décédée à Wattrelos, le 9 janvier 1886, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 7 février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Eloi BOUZIN, entrepreneur, époux de Dame Rosalie GRILOIS, décédé à Roubaix, le 7 janvier 1886, à l'âge de 58 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — A VISGRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*

FAITS DIVERS

Pronostics à longue échange. — Il a été question des dates *fixes* de refroidissement et de réchauffement. C'est là un pronostic presque infaillible. En voici quelques autres qui se vérifient très généralement :

Le caractère de l'automne (humide ou sec) se retrouve dans celui de l'hiver qui le suit. Si le pluie tombée en septembre s'écarte de la moyenne de 15 mm. en plus ou en moins, l'automne et l'hiver suivants seront humides ou secs. La même conclusion se tire, pour le printemps et l'été, de la quantité d'eau tombée pendant le mois de mars.

L'unification de l'heure. — L'unification de l'heure existe déjà dans certains pays, au moins pour les horloges des chemins de fer : il en est ainsi en France, et beaucoup de personnes estiment que la mesure devrait être étendue à l'heure civile; quand le méridien d'origine est à peu près central dans un pays de la grandeur de la France, cela semble acceptable, puisque la différence de l'heure des horloges avec le temps moyen réel ne peut atteindre nulle part une demi-heure.

Il est vrai que cette demi heure s'ajoutant à l'équation du temps, donne à certaines époques trois quarts d'heure de différence avec l'heure solaire, ce qui peut présenter quelques inconvénients, au moins pour le matin et pour le soir.

La Norvège, qui n'occupe pas un grand espace en longitude, passe outre aux considérations de ce genre, et le gouvernement vient de présenter aux Chambres un projet de loi fixant une heure officielle pour tout le pays. Mais, chose bizarre, on choisit un méridien en dehors des parties peuplées de la contrée. L'heure proposée serait celle de Greenwich, augmentée d'une heure.

Elle correspond à peu près à celle du méridien des îles Lofoden. Nous ne saisissons pas, dit le *Cosmos*, les raisons qui ont pu déterminer ce choix.

Le « Journal de l'Aveyron » rapporte qu'on vient de trouver au-dessus de Coupiaguet deux jeunes filles et une jeune femme mortes sur la route de Villefranc-de-Panat à Boulac. Qu'était-il arrivé? Deux familles vinrent l'été dernier se fixer à Batizou pour l'achèvement de la route. Or, avec la neige, le travail devint impossible, et les hommes de rendirent à Broquiès. Restèrent seuls les femmes et les enfants. Bientôt le besoin de provisions se fit sentir; mais comment faire un voyage de six kilomètres à la Besse, à travers une couche au moins de 25 centimètres de neige ? Trois des plus courageuses, la femme Villerouge et les deux sœurs Testas se tentèrent le 17 janvier.

C'est en rentrant le soir, chargées de vivres, qu'elles ont succombé soit à la fatigue, soit au froid glacial de la nuit. La femme Villerouge arriva la première au bout de ses forces. Elle laisse deux enfants. Cinquante mètres plus loin gisait le corps de la jeune Testas. Sa sœur, plus forte, dut continuer sa route pour aller quérir du secours ; mais elle s'égara elle-même et vint, de guerre lasse, expirer à 200 mètres de la maison, où sa mère et ses jeunes frères l'attendaient avec anxiété.

Une trouvaille historique. — On vient de trouver dans une ferme, près de Reims, le portrait du cardinal Pole, le dernier des archevêques de Cantorbéry.

Ce portrait ornait jadis le réfectoire de l'ancien collège anglais, à Reims. Lors de la dispersion du séminaire, il avait été volé.

C'est M. Clifford-Vilsja qui a découvert cette intéressante relique; il l'a offerte à son ami le marquis d'Oxley, pour faire pendant au célèbre portrait de Tilton que possède ce dernier, et qui provient de la collection du Régent.

Il y a peu de jours, le 25 janvier 1887, entrait comme religieuse au couvent des Carmélites de Lourdes la vicomtesse de Saint-Phalle, née de May d'Attenrode, veuve du capitaine d'artillerie Ernest de Saint-Phalle, mort en 1867.

A propos de cette maison de Saint-Phalle, quatre femmes de ce nom se sont retirées du monde et consacrées à Dieu: c'est d'abord la mère, la baronne de May d'Attenrode, née d'Ormesson, religieuse de la Visitation de la rue de Vaugirard, depuis une dizaine d'années; sa fille, la vicomtesse Ernest de Saint-Phalle, née de May d'Attenrode, récemment carmélite de Lourdes; la petite-fille de la précédente, Marie de Saint-Phalle, devenue sœur Marguerite du Saint-Sacrement, au Carmel de la rue d'Enfer depuis 1883; enfin deux nièces de la vicomtesse, Mmes Madeleine et Pauline de Saint-Phalle, religieuses du Sacre-Cœur. La nouvelle carmélite de Lourdes, avant d'entrer au couvent, est allé embrasser à Tarbes son fils, le comte de Saint-Phalle, officier d'artillerie et ses petits-enfants,

VARIÉTÉS

LA JUSTICE EN CHINE

La manière de rendre la justice, en Chine, est extrêmement sommaire. Il est permis d'avancer, sans crainte d'exagération, qu'il y a, en France, quatre fois plus de juges que dans tout l'empire Chinois. Cette simplification, il faut en convenir, n'est nullement favorable à l'accusé, pour lequel il existe très peu de véritables garanties. Sa fortune et sa vie dépendent presque toujours du caprice et de la rapacité des mandarins. Les tribunaux ordinaires ne sont composés que d'un seul juge.; L'accusé se tient à genoux pendant le procès le magistrat l'interroge, et il est seul pour apprécier la valeur de ses réponses. Point d'avocat qui prenne sa défense ; on admet quelquefois ses parents ou ses amis à plaider sa cause; mais c'est une pure condescendance du mandarin, et un effet de son plaisir. Les témoins à charge ou à décharge se trouvent souvent dans une position pire que celle de l'accusé; car, si leurs dépositions ne plaisent pas aux juges, ils sont à l'instant fouettés et soufflétés ; un bourreau, chargé de les rappeler à l'ordre, est toujours placé à leur côté. Ainsi l'accusé est absolument à la merci du mandarin qui le juge, ou plutôt des officiers subalternes du tribunal, qui ont déjà préparé à l'avance la procédure, d'une manière favorable ou contraire à l'accusé, suivant l'argent qu'ils ont reçu.

Tout condamné a droit à faire appel aux tribunaux supérieurs et de poursuivre sa cause à Péking même, par devant la cour souveraine. Pour arriver jusque-là, il faut mettre en mouvement tant d'influence et faire agir des ressorts si nombreux, que la plupart des affaires se bâclent ordinairement dans les provinces.

La justice chinoise est très sévère pour les voleurs et les perturbateurs du repos public. Les peines les plus ordinaires sont : la bastonnade, les amendes, les soufflets avec d'épaisses semelles de cuir, la cangue ou carcan portatif, la prison, les cages en fer où l'on doit rester accroupi, le bannissement dans l'intérieur de l'empire, l'exil perpétuel ou temporaire en Tartarie, et la mort, qui se donne par strangulation ou décapitation.

Les rebelles sont coupés en morceaux, ou mutilés de la manière la plus horrible. L'application des peines est le plus souvent arbitraire et précipitée, à l'exception toutefois de la peine de mort, pour laquelle, hors certains cas très rares, on doit attendre la ratification de la sentence par l'empereur.

Une chose encore digne de remarque, dans la loi que nous venons de mentionner, c'est qu'on fasse un crime aux tribunaux d'avoir rendu une décision erronée. Ce serait, en Europe, un singulier spectacle de voir les juges bâtonnés lorsqu'ils se sont trompés. En Chine, un tribunal n'est pas seulement punissable pour un arrêt inexact rendu sur le fait dont la connaissance lui est tout naturellement attribuée, il l'est encore en appel, lorsque, par exemple, un tribunal supérieur confirme une décision erronée d'un tribunal inférieur, ou encore lorsqu'un tribunal inférieur confirme la décision erronée qui lui a été renvoyée d'un tribunal supérieur.

L'échelle pénale établie par le Code est très simple. La peine la plus ordinaire est la cangue et les coups de bambou, appliqués tantôt du gros bout, tantôt du petit bout, et pouvant varier de quatre-vingts à cent. La peine de soixante à cent coups se combine souvent avec un bannissement temporaire ou perpétuel et avec la marque.

La peine de mort est exécutée par strangulation ou par décapitation, selon la gravité du délit ; il y a aussi, pour les plus grands forfaits, la mort lente ou douloureuse ou le supplice des couteaux, qui s'inflige de la manière suivante : on attache d'abord le coupable à une croix de sa hauteur et qui est fixée en terre ; ensuite l'exécuteur prend au hasard dans un panier couvert un des couteaux qui y sont renfermés et il coupe le membre que le couteau indique. La famille du coupable cherche ordinairement à abréger des souffrances aussi cruelles en donnant quelque argent à l'exécuteur pour qu'il trouve, le plus promptement possible, le couteau qui doit être enfoncé dans le cœur.

La loi chinoise, très sévère pour la répression des crimes et délits, contient cependant plusieurs dispositions remarquables, et qui ne dépareraient pas nos codes modernes. Il y a surtout un système de circonstances atténuantes qui a des bases peut-être plus morales que le système français.

Chez nous, l'appréciation des circonstances atténuantes est laissée à l'arbitraire du jury, qui a seulement mission de déclarer qu'elles existent, sans qu'il puisse s'expliquer à cet égard. Ainsi comprises, les circonstances atténuantes ne sont pas admises en Chine : mais la loi prévoit spécialement certains faits qui, lorsqu'ils sont constatés, entraînent de plein droit une réduction dans la peine, tantôt la rémission complète.

La manière de traiter les coupables en prison et de leur faire subir leur peine est minutieusement déterminée par des règlements particuliers. Lorsque le magistrat fait emprisonner des criminels, et qu'il néglige de prendre, à leur égard, quelqu'une des mesures de rigueur prescrites par la loi, il est puni d'un nombre de coups de bambou proportionné aux crimes qu'ils ont commis. Il arrive quelquefois que les mandarins, plutôt que de s'exposer aux coups de bambou, se conduisent envers leurs prisonniers avec une atrocité telle, qu'il nous eût été impossible d'y croire jamais, si nous ne l'eussions vu de nos propres yeux. Un jour, nous rencontrâmes, sur une route qui conduisait à Peking, un convoi de plusieurs chariots sur lesquels étaient entassés de nombreux Chinois, qui poussaient des cris horribles. Des bandes de soldats, ayant à leur tête un officier militaire, escortaient ces charrettes d'hommes. Au moment où nous nous arrêtâmes pour laisser passer cette cohue, nous fûmes saisi d'horreur en voyant tous ces malheureux cloués par une mains aux planches des chariots. Un satellite que nous interrogeâmes, nous dit avec un affreux sang-froid : — Nous avons été dénicher des voleurs dans un village voisin. Nous en avons pris un nombre considérable, et, comme nous n'avions pas apporté des chaînes en assez grande quantité, il a fallu imaginer un moyen pour les empêcher de se sauver. Voilà pourquoi vous les voyez cloués par la main. — Vous ne pensez donc pas qu'il puisse y avoir des innocents parmi eux ? — Qui pourrait le savoir? on ne les a pas encore jugés. Nous les conduisons au tribunal, et nous avons pris cette mesure uniquement pour prévenir les évasions. Plus tard, s'il y a lieu, on séparera les voleurs de ceux qui ne le sont pas. Ce satellite trouvait la chose toute naturelle, il avait même l'air un peu fier et satisfait du procédé ingénieux qu'ils avaient imaginé contre les fuyards.

P. HUG.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Bureaux à 6 heures 1/2 : — Rideau à 7 heures 0/0. — Dimanche 6 février 1887. Représentation extraordinaire. L'OISEAU BLEU, opéra-comique en 3 actes, parodie de MM. A. de Duru et Henri Chivot, musique de Ch. Lecocq. 1er acte. Les amours d'un timide. — 2e, La revanche Les exploites de Sténo Strozzi. — 3e, Méli-mélo des deux mariages. — Le grand duc de Toscane. — JEANNE LA MAUDITE OU LA FILLE DU FORÇAT, grand drame en cinq actes, du théâtre Beaumarchais, par MM. Marquet et Delbes, précédé de LA NUIT DU MEURTRE ET DE L'INCENDIE, prologue en un acte, la même se passe au château Bordier, dans le Puy-de-Dôme en 1755. Quinze ans après, 1er acte, Pauvre Fille. — 2e, L'Idiot. — 3e, Le sommeil révélateur. — 4e, Le Torrent des Roches-Noires. — 5e, Le forçat de Rochefort accusé... l'Echafaud l'attend !!! — Ordre du spectacle : 1. Jeanne la Maudite. — 2. L'Oiseau Bleu.

GRAND-THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 6 h. 1/2 — Rideau à 7 h. 0/0. — Dimanche 6 février. — Artistes en société. — Représentation extraordinaire, au bénéfice de la petite Henri (Tata) et pour ses adieux au public roubaisien. — LES PIRATES DE LA SAVANE, drame à grand spectacle en cinq actes et six tableaux, par MM. Aricet Bourgeois et Ferdinand Dugué. — ADIEU A ROUBAIX, par la petite Henri. — La solidarité, poesie de M. Dumiraize. — LES PANTINS DE VIOLETTE, opera-comique en un acte de M. Leon Battu. — LA POLICHINELLE, danse par M. Duroc. — Ordre du spectacle : 1. Les Pirates de la Savane. — 2. Adieux à Roubaix. — 3. Les Pantins de Violette.

Le bureau de location, pour les places numérotées, chez M. Jubé, rue de la Gare. Pour les autres, à l'Hippodrome. Prix des places pour les représentations de drames et comédies : Loges et fauteuils, 2 fr. 50. — Pourtour 1 fr. 75. — Première galerie, 1 fr. — Deuxième galerie 50 centimes.

UN JEU DE BOULE A LA PLATINE sera donné, le 27 février, estaminet du « Cheval Volant », tenu par Alfred Goutschalck, sur la Place, à Wattrelos. Il y aura 350 fr. de prix en espèces. La mise sera de 0,60 c. Le jeu commencera à onze heures. L'inscription se fera, le même jour, de huit heures du matin à huit heures du soir. La bouloire étant couverte, le jeu ne sera pas remis en cas de mauvais temps

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les projets de M. Boulanger

Paris, 6 février. — Le général Boulanger a l'intention d'ordonner un remaniement des circonscriptions territoriales des directions du génie et de l'artillerie.

Chaque corps d'armée aura une direction pour chaque service. Dans les régions frontières où le service des forteresses nécessitera des directions spéciales.

Les loteries

Paris, 6 février. — Hier, le tribunal correctionnel a condamné par défaut le journal le *Révolté* et le sieur Didault, trésorier de la Ligue anti-patriotique, à deux mois de prison et 1,000 francs d'amende, pour avoir fait une loterie non autorisée.

BIBLIOGRAPHIE

Les Prêtres et les Religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure, par l'abbé Manseau, curé-doyen de Saint-Martin-de-Ré. 2 beaux volumes grand in-8°. Prix : 12 fr. — *Société Saint-Augustin, 26, rue Royale, Lille.*

Il semble que tout ait été dit sur la Révolution française et qu'il ne manque aucun trait au tableau de cette sombre époque; cependant, voici du nouveau. Voici, du moins, présenté d'une façon nouvelle, avec des détails inédits, l'héroïsme du clergé sous la Terreur. Ce livre, en effet, n'a pas une moindre portée. Il déborde son titre, et sous couleur de traiter un point d'histoire locale, c'est l'Eglise entière qu'il glorifie, l'Eglise de France surtout, dont tous les diocèses ont compté des représentants dans les îles et sur les pontons de la Charente.

L'auteur n'a pas été au-dessous de sa tâche, et son œuvre consciencieuse met en p